



Une stratégie régionale de prévention au plus près des personnes à risque suicidaire

Avec 8500 décès et 200 000 tentatives de suicide chaque année, première cause de mortalité chez les 25-34 ans (deuxième chez les 15-24 ans) et des dizaines de milliers d'endeuillés chaque année, la prévention du suicide est un enjeu majeur de santé publique, réaffirmé par la feuille de route «santé mentale et psychiatrie» présentée en juin 2018. Une stratégie de prévention régionale adaptée au contexte et aux ressources locales est en cours de déploiement avec un objectif commun : repérer et maintenir le lien avec les personnes à risque suicidaire au plus près de leur lieu de vie.

Le suicide est un phénomène complexe qui résulte de l'interaction de divers facteurs de risque et de protection. Ses déterminants biologiques, psychologiques et environnementaux sont de mieux en mieux connus. Les études sur les facteurs de risque du suicide confirment notamment qu'un antécédent de tentative de suicide est le facteur de risque le plus important.

Le développement de la stratégie régionale de prévention, inscrite dans [la feuille de route «Santé mentale et psychiatrie»](#)

, prévoit de mettre à disposition des agences régionales de santé un ensemble d'actions intégrées de prévention du suicide.

Elles ont comme objectifs communs de faire en sorte de repérer et de maintenir le lien avec les personnes en souffrance et de les orienter vers les ressources appropriées.

Trois actions phares sont en cours de déploiement au niveau régional :

- **Le maintien du contact avec les personnes ayant fait une tentative de suicide : le dispositif Vigilans**

de recontact des personnes ayant fait une tentative de suicide est opérationnel dans cinq

régions, et étendu à l'ensemble du territoire d'ici 2021. En 2019, 5,8 millions d'euros ont été mobilisés pour son financement, et le suivi a concerné

8 353 patients

depuis le début de l'année ;

- **La formation actualisée** au repérage, à l'évaluation et à l'intervention auprès des personnes à risque suicidaire. Elle est adaptée aux rôles et aux compétences des personnes formées (professionnels de santé et citoyens volontaires) pour créer un réseau de personnes ressources dans chaque région ;

- Le développement d'actions ciblées pour **lutter contre le risque de contagion suicidaire** (phénomène par lequel la médiatisation inappropriée d'un événement suicidaire est susceptible d'inciter des personnes au passage à l'acte par «imitation»). Notamment, le soutien du [programme national Papageno](#), qui met en œuvre des solutions innovantes pour tous ceux qui souhaitent s'engager dans la prévention de la contagion suicidaire, la promotion de l'entraide et l'accès aux soins.

Ces actions s'intègrent dans les travaux engagés tant dans les **projets territoriaux de santé mentale (PTSM)** que dans d'autres outils au service de la politique de santé mentale au niveau local (conseils locaux de santé mentale ou contrats locaux de santé).

En France, le taux de décès par suicide est de 13,7 pour 100 000 habitants, un des taux les plus élevés en Europe, derrière les pays de l'Est, la Finlande et la Belgique, la moyenne européenne se situant à 11,3 pour 100 000 habitants ^[1].

Le suicide en France concerne en premier lieu les hommes, avec un taux de décès liés au suicide de 27,7 pour 100 000 habitants chez les hommes pour 8,1 pour 100 000

Journée mondiale de la prévention du suicide

Écrit par Ministère des solidarités et de la santé

Mercredi, 18 Septembre 2019 19:04 - Mis à jour Mercredi, 18 Septembre 2019 20:00

habitants chez les femmes. A contrario, le nombre de tentatives de suicide, estimé en France à 200 000 par an, est plus important chez les femmes avec 110 000 tentatives [\[2\]](#) .

Le taux de suicide est variable selon les régions voire les territoires, le taux allant dans les départements de 6,2 à 22,6 décès par suicide pour 100 000 habitants ¹, ce qui permet d'alerter sur la situation de certains d'entre eux.

[\[1\]](#) Eurostat, Causes of death — standardised death rate, 2014.

[\[2\]](#) Hospitalisations et recours aux urgences pour tentatives de suicide en France métropolitaine à partir du PMSI-MCO et d'Oscours